50

DLP 17-7-79148702

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION " LANGUEDOC-ROUSSILLON "

(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL

34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL. 92.41.42

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F

Régisseur de recettes de la D.D.A.

C.C.P. Montpellier 5238-57

N° 26 - 13 juillet 1979

SPECIAL GARD

ARBRES FRUITIERS A PEPINS

PSYLLE DU POIRIER. Des pullulations de psylles (larves de dernier stade) sont observées dans certains vergers de la vallée du Rhône et dans la Gardonenque (30). En conséquence, il convient d'effectuer dès à présent un traitement à l'aide d'un des produits suivants.

		Délais d'emploi
amitraze	60 grammes ma / hl	30 jours avant récolte
décaméthrine	1,75 gramme ma / hl	0 "
fenvalerate	10 grammes ma / hl	0 "
monocrotophos	30 grammes ma / hl	42 "
permethrine	8,75 grammes ma/ hl	15 "

Le délai d'emploi avant récolte doit être respecté strictement.

ARAIGNEES ROUGES SUR POMMIERS.

Des foyers en évolution ont été observés dans la région d'AIMARGUES et dans la vallée du Gardon. Il est conseillé de traiter dès réception du présent bulletin à l'aide d'un acaricide spécifique, par exemple :

cyhexatin	30 grammes ma / hl
bromopropylate	50 grammes ma / hl
amitraze	60 grammes ma / hl.

ARBRES FRUITIERS A NOYAU

SHARKA SUR ABRICOTIERS

De nombreux vergers sont actuellement contaminés par cette maladie à virus. Les déchets de récolte sont de ce fait considérables sur abricots.

Dans le Gard, huit communes sont concernées et un inventaire des vergers malades est en cours.

Il n'existe actuellement aucun moyen de lutte contre cette virose.

Deux précautions sont recommandées pour éviter la propagation de la maladie.

1 / S'adresser à des pépiniéristes possédant des arbres donneurs de greffons contrôlés et indexés par le Service de la Protection des Végétaux.

2 / Signaler rapidement à ce Service (Poste de NIMES, 9, rue Bernard Aton téléphone 21.77.47), tous les vergers où la Sharka est visible. Sur abricots, les symptômes sont très caractéristiques : les fruits présentent des taches livides et sont déformés, le noyau est taché.

P332

CULTURES LEGUMIERES

A S P E R G E S

ROUILLE. Des foyers de rouille ont été repérés dans différents secteurs du département.

La méthode de lutte dite des "traitements jumelés" consiste à effectuer dès que possible deux applications soignées à quatre jours d'intervalle avec un organo-cuprique associé à un mouillant.

T O M A T E S

ALEURODES. La mouche blanche est abondante en particulier dans les serres. Cette espèce attaque aussi les aubergines, les melons, les haricots, les gerbera, etc...

On peut utiliser en pulvérisation :

		délai d'emploi avant récolte :
biores méthrine	6 grammes ma / hl	0 jour
pyrimiphos méthyl	75 grammes ma / hl	7 jours
dichloros	100 grammes ma / hl	5 jours
décaméthrine	1,25 grammes ma / hl	0 jour.

NOCTUELLES. Quelques dommages sur fruits occasionnés par les chenilles de noctuelles de la tomate sont observés en Costière du Gard.

Contre ce ravageur, on peut mettre en oeuvre diverses spécialités (en respectant les délais d'emploi avant récolte) :

acéphate (15 jours) décamethrine (0 jour) méthomyle (7 jours).

V I G N E

CICADELLES. Quelques foyers sont signalés en vallée du Rhône, dans le Nord du département et en zone littorale. Actuellement, les traitements réalisés contre les "vers de la grappe" sont efficaces contre ce ravageur.

O I D I U M. La maladie est virulente sur grappes dans de nombreux vignobles. Il est co,-seillé d'utiliser le soufre sublimé ou fluent sauf en période de forte canicule pour éviter le grillage.

Traiter de préférence tôt le matin ou tard le soir.

N.B. : Une autorisation provisoire de vente a été accordée au fenarimol (Rubigan 4) contre l'oïdium à la dose de 1,2 gramme ma / hl soit 0,03 litre de produit commercial par hectolitre (délai d'emploi avant récolte - quinze jours.

ACARIENS : De fortes attaques sont observées en Costières et vallée du Vidourle sur aramon. Il est recommandé d'utiliser un acaricide spédifique cité ci-dessus (voir pommier) en particulier dans les vignobles où des organo-phosphorés ont été employés contre les vers de la grappe.

Le bulletin numéro 25 concernait uniquement la lutte contre le Pou de San José dans les Pyrénées-Orientales.

L'INGENIEUR D'AGRONOMIE
ADJOINT DU CHEF DE CIRCONSCRIPTION

G.THEISSEN

Tirage du 13 juillet 1979 - 420 exemplaires.
N° D'Inscription P.P. 531 A.D.